

PLAN D'ACTION

LES FUGUES EN CENTRE DE RÉADAPTATION POUR JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION :
PRÉVENIR ET MIEUX INTERVENIR



Ce plan d'action traduit le désir du gouvernement de faire une différence positive dans la vie des jeunes qui vivent de graves difficultés d'adaptation et de leurs parents.

Son but premier est de définir et de réaliser, en collaboration avec les parents, les éducateurs et leurs partenaires, des actions prioritaires liées à la fugue afin de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté d'adaptation hébergés dans les centres de réadaptation.

24 actions, regroupées sous 7 grands thèmes

- **Une offre de service de réadaptation adaptée aux besoins des jeunes à risque**
 - Assurer la révision et l'harmonisation de l'offre de service des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté.
 - Émettre un avis sur les meilleures pratiques relatives à la fugue des jeunes hébergés en centre de réadaptation.
 - Mettre en place, le cas échéant, des activités et des programmes prometteurs relatifs à la fugue.

- **Une intervention individualisée répondant aux besoins particuliers des jeunes et de leurs parents**
 - Produire un document de soutien à la pratique permettant l'application clinique des dispositions législatives de la LPJ portant sur l'hébergement des jeunes en centre de réadaptation.
 - Réviser les outils cliniques permettant l'application clinique des dispositions législatives de la LPJ portant sur l'hébergement des jeunes en centre de réadaptation.
 - Mettre en place les outils permettant de bonifier et de systématiser l'évaluation de l'ensemble des besoins des jeunes accueillis en centre de réadaptation.
 - Appliquer des stratégies reconnues qui assurent une meilleure continuité de l'intervention clinique auprès du jeune et de ses parents.
 - S'assurer que les établissements révisent leur politique interne à la lumière d'un avis légal et éthique, émis par le MSSS, quant à l'utilisation des médias sociaux par les intervenants.

- **Des professionnels engagés et soutenus**
 - Déployer des formations relatives aux fugues pour le personnel de réadaptation et psychosocial.
 - Assurer un soutien professionnel et un encadrement clinique suffisants au personnel de réadaptation.
 - Appliquer des stratégies éprouvées visant le recrutement et la rétention du personnel de réadaptation.

- **La concertation entre les partenaires**

- Formaliser des ententes de collaboration relatives à la fugue et à l'exploitation sexuelle entre les partenaires concernés.
- Déployer un agent de liaison dans chaque région du Québec.
- Clarifier les balises permettant la circulation d'information entre les partenaires.
- Sensibiliser les médias aux conséquences de la couverture médiatique des fugues pour les jeunes.
- Soutenir des projets de partenariat liés à l'intervention auprès des fugueurs récurrents.

- **La fugue et l'exploitation sexuelle : une attention particulière**

- Répertorier les activités et les programmes reconnus au regard de la problématique de l'exploitation sexuelle.
- Mettre en place, le cas échéant, des activités et des programmes reconnus relatifs à l'exploitation sexuelle.
- Rendre disponible l'expertise en matière d'intervention auprès de victimes ou de jeunes à risque d'exploitation sexuelle.

- **Le développement, l'évaluation et le transfert des connaissances**

- Tenir un forum national sur les fugues.
- Déployer des stratégies de communication s'adressant à la population concernant la fugue, l'exploitation sexuelle et les services de réadaptation.
- Soutenir un projet pilote s'adressant aux jeunes à risque d'exploitation sexuelle hébergés dans un centre de réadaptation pour jeunes en difficulté.

- **La fugue des jeunes hébergés en centre de réadaptation : une priorité nationale**

- Mettre en place une vigie nationale sur la fugue, l'exploitation sexuelle et la réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation.
- Suivre aux niveaux national et régional les données spécifiques à la fugue.

Quelques chiffres

Environ 6 300 fugues ont été comptabilisées en 2016-2017, ce qui représente une diminution de 6 % comparativement à l'année précédente.

- 71 % des fugues ont duré 24 heures ou moins;
- près de 75 % ont duré moins de 8 heures;
- 15 % des fugues ont une durée de 72 heures et plus;
- 40 % des jeunes fuient quatre fois et plus au cours d'une même année.